

Réponse 1 sur 1

ISTRES, Acte:Baptême,1770

[1ère image](#)

[Image - 10](#)

[Image - 1](#)

7 / 11

[Image + 1](#)

[Image+10](#)

[Dernière image](#)



revere par cet acte de baptême au jour d'hui le vingt deux
T 1770 le presvair a été autorisé par le curé et la mar
he adieu en présence des soussignés
Kouband) Chaux poutre
Jean Francois martin fils naturel et legitime de Francois martin
maître tailleur d'habits et de sa femme second et né hier et a été
baptisé au jour d'hui le vingt trois juillet 1770. le presvair a été
Jean aspaud et la marraine Anne Therese martin. Pres
les soussignés. Annee Marie martin Chaux poutre
Martin